

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une nouvelle centrale hydroélectrique à Anseremme pour produire l'équivalent de la consommation annuelle de près de 2.000 ménages

23 février 2021

Ce mardi matin, la centrale hydroélectrique d'Anseremme, sur la Haute-Meuse, a été inaugurée par le Ministre wallon de l'Énergie, Monsieur Philippe HENRY ainsi que par les divers acteurs concernés : la S.A. Energie-Fleuves, la SOFICO ainsi que le SPW Mobilité et Infrastructures. Cette nouvelle centrale, qui turbine à présent officiellement, devrait produire près de 7 millions de kWh/an, soit la consommation annuelle de près de 2.000 ménages.

Le Ministre HENRY se réjouit de l'inauguration de ce jour : « *La réalisation de ce projet constitue un bel exemple « d'alliance emploi-énergie renouvelable » permettant à la fois de favoriser et de pérenniser le savoir-faire local tout en participant à la nécessaire transformation de notre paysage énergétique pour répondre à l'urgence climatique.* »

La centrale hydroélectrique d'Anseremme, exploitée par la **société Energie-Fleuves**, est constituée de :

- 5 turbines Kaplan Omega-D ayant un débit nominal de 15 m³/s chacune ;
- 1 structure métallique dans laquelle sont logées les turbines d'une longueur de 20 m, d'une largeur de 12 m et d'une hauteur de 7 m avec un poids total de 300 tonnes ;
- 4 grues de levage d'une capacité de 100 tonnes chacune ;

- 1 dégrilleur permettant de dégriller chaque turbine et d'amener les déchets dans un container de 20 m³ ;
- 1 cabine électrique avec un transformateur permettant d'injecter l'électricité sur le réseau via un transformateur de 11000 volts.

Cette centrale a été construite par la société **Rutten Electromécanique** située à Herstal et 100% wallonne.

3 défis majeurs relevés avec succès !

Un des défis majeurs de ce projet était **d'intégrer la centrale dans le pertuis n°1** du barrage en rive droite. Une installation sur mesure a donc été réalisée.



Un autre défi consista à trouver une solution pour évacuer le pertuis en cas de crue. C'est la raison pour laquelle cette centrale est **amovible**. Elle peut être levée en cas de crue au-dessus du niveau d'eau. Les 4 grues placées de part et d'autre effectuent la manœuvre en **30 minutes**. Un exploit puisque la centrale pèse quand même **300 tonnes**.



Un troisième défi et non des moindres est lié à **l'acheminement de la centrale par voie d'eau**. La centrale a été conçue pour pouvoir être acheminée sur la Meuse à l'aide d'un pousseur. Les dimensions de la centrale lui permettent de franchir les écluses de Haute-Meuse qui ne font que 12 m de large mais avec un tirant d'air de 6 m, un abaissement du niveau de la Meuse de 1,20m était indispensable pour le franchissement sous le pont de Dinant (tirant d'air de 5 m).



En quelques dates

- Les travaux visant à installer cette centrale ont **débuté en septembre 2017 par des travaux de génie civil**. Ces travaux ont été menés anticipativement lors du chômage de la Meuse. La pile adjacente à la future centrale a été prolongée et réhaussée et un arrière-radier pour éviter l'érosion a été réalisé.
- Ce n'est qu'en **août 2020 que les travaux d'installation des grues et de la centrale proprement-dite ont été réalisés sur site**.
- La centrale a été amenée par la voie d'eau **fin octobre** et mise en place puis équipée **début novembre**.
- Les quelques derniers mois ont permis de réaliser les tests de turbinage et de régulation.
- Bien que des échelles à poissons soient déjà présentes à Anseremme - une en rive gauche de l'île et l'autre en rive droite - **une nouvelle échelle à poissons sera construite en 2022**. Celle-ci sera compatible avec les grands migrateurs et respectera les exigences européennes en la matière. Une coordination spécifique sera nécessaire afin de construire cette échelle tout en permettant à la centrale de rester en place et de turbiner.

Un système automatisé et coordonné

Des automates gèrent la centrale et communiquent avec les automates du barrage. Les automates du barrage envoient en permanence l'instruction du débit maximum que la centrale est autorisée à turbiner. Le **SPW Mobilité et Infrastructures en charge entre-autres de la gestion des débits de la Haute-Meuse veillera à ce que la sécurité hydrologique et la continuité environnementale soient assurées**. Pour ce faire, des consignes seront données au concessionnaire afin de garantir les niveaux, de minimiser les fluctuations de débit dans les biefs et de prévenir les inondations.

Un programme d'équipement de barrages

Cette centrale s'intègre dans un **programme de la SOFICO qui consiste à concéder des chutes d'eau de barrages présents sur trois cours d'eau wallons** afin de permettre à des concessionnaires de les équiper de centrales hydroélectriques.

Sur la Haute-Meuse, ce programme, dont la concession a été remportée par la société Energie-Fleuves, prévoit **l'équipement possible de 9 barrages**.

6 centrales fonctionnent actuellement :

- Hun (turbine depuis 2013),
- Hastière (turbine depuis 2016),
- Waulsort (turbine depuis 2016),
- Tailfer (turbine depuis 2018),
- Houx (turbine depuis 2020),
- Anseremme (turbine depuis ce jour).

3 centrales sont en projet :

- Rivière (travaux de génie civil effectués au chômage de Meuse en 2017, les travaux d'installation débuteront au second semestre 2021) ;
- Dinant (travaux de génie civil effectués au chômage de Meuse en 2017) ;
- La Plante.

Anseremme est la **sixième** centrale de ce programme de la Haute-Meuse à turbiner. La réalisation complète de ce programme sur ce cours d'eau (9 centrales) permettrait de produire près de **63.700.000 kWh/an** l'équivalent de la consommation annuelle de plus de **18.000 ménages**.

Cet équipement est réalisé par tranches conditionnées au respect de certaines contraintes techniques (maintien du niveau du cours d'eau) ou encore à un taux cumulé de mortalité des poissons à ne pas dépasser.

LES ACTEURS DU DOSSIER

La SOFICO, pouvoir concédant

La mise à disposition via concessions de chutes d'eau ou de terrains le long de ses infrastructures permet à la SOFICO de favoriser le développement d'énergies renouvelables.

En plus de générer des recettes, ces projets permettent à la SOFICO de s'inscrire comme partenaire privilégié sur lequel la Wallonie peut compter pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de 21 % d'énergie renouvelable en Région wallonne à l'horizon 2030 dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

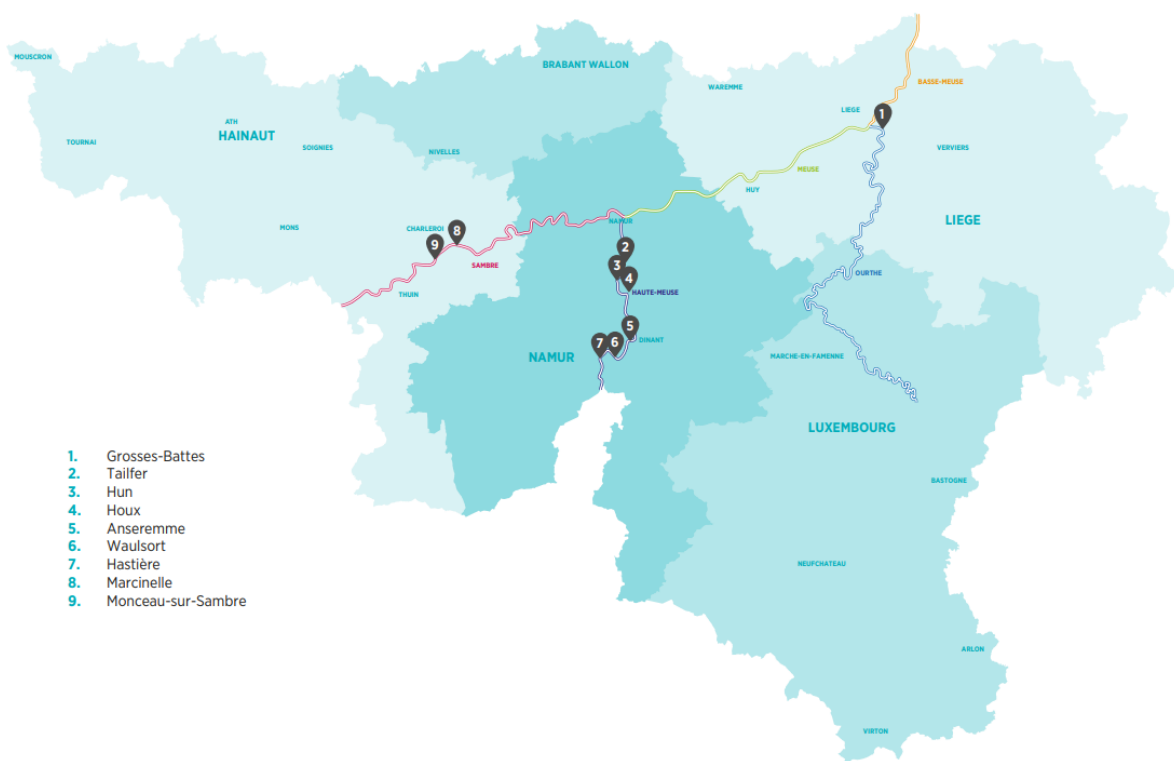
Conformément à ce principe, la SOFICO concède des chutes d'eau de barrages pour y développer des centrales hydroélectriques à la fois amovibles et fixes. Le programme d'équipement en centrales hydroélectriques amovibles prévoit l'équipement de 18 barrages répartis sur 3 cours d'eau :

1. - la Haute-Meuse (9) : La Plante, Tailfer, Rivière, Hun, Houx, Dinant, Anseremme, Waulsort et Hastière ;
(concession Energie-Fleuves SA)
2. - la Basse Sambre (6) : Salzennes, Auvélais, Roselies, Montignies-sur-Sambre, Marcinelle et Monceau-sur-Sambre ; (concession SA Merytherm)
3. - et l'Ourthe (3) : Grosses Battes, Fêchereux-Hony et Chanxhe.
(concession SA Merytherm)

Ces centrales pourraient produire au total **79.800.000 kWh/an**, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de **23.000 ménages** (ce qui correspond à près de l'ensemble des ménages de la ville de Verviers).

Actuellement, 9 centrales sont actuellement en fonction :

- Tailfer, Waulsort, Hastière, Hun, Houx, Anseremme (Haute-Meuse),
- Marcinelle et Monceau-sur-Sambre (Basse Sambre),
- Grosses Battes (Ourthe)



Les centrales amovibles opérationnelles ont produit en 2019 près de 34.000.000kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 9.500 ménages.

12 centrales devraient être opérationnelles d'ici la fin de l'année 2021, soit 2/3 du programme de la SOFICO :

- La centrale de Chanxhe (Ourthe) devrait turbiner officiellement dans le courant du premier semestre 2021.
- Les centrales de Roselies et d'Auvelais (Basse Sambre) devraient turbiner officiellement au second semestre de cette année.

Le SPW Mobilité et Infrastructures et le Département de la Nature et des Forêts (DNF) du SPW

Le **SPW Mobilité et Infrastructures**, en tant que gestionnaire du réseau des voies hydrauliques en Région Wallonne est un acteur essentiel du projet. Il veille au quotidien à la gestion hydrologique du réseau. Dans cette optique, il garde la gestion des vannes des barrages de manière à réguler les niveaux et à éviter tout débordement en cas de crue.

Le **Département Nature et Forêt**, en collaboration avec la direction des études Environnementales du SPW-MI, a pour rôle de vérifier que le projet minimise l'impact sur les poissons, en particulier sur les poissons migrateurs, et s'intègre dans un contexte de rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau. Son rôle comprend notamment l'évaluation de l'impact des turbines sur les poissons, la répartition des débits réservés non turbinables en fonction des périodes, la validation de la passe migratoire et de son piège de capture.

Par la suite, le DNF en collaboration avec les Universités de Namur et de Liège va assurer le suivi scientifique de cette passe migratoire et étudier les espèces qui l'emprunteront. Cette action s'intègre dans un programme de restauration écologique (programme Saumon-Meuse), du suivi de la qualité des cours d'eau wallon mais également d'une étude sur l'efficacité de cette nouvelle passe migratoire.

Le concessionnaire : la S.A. Energie-Fleuves

Les barrages de la Haute-Meuse ont été construits pour permettre la navigation en régulant le niveau d'eau mais sans y intégrer de centrales hydroélectriques. La SOFICO voulant promouvoir les énergies vertes et valoriser ces chutes d'eau non utilisées lança un appel d'offre qui fut remporté par la société Energie-Fleuves.

La société Energie-Fleuves spécialisée dans l'exploitation de centrales hydroélectriques confia l'étude, la conception et la construction des centrales à la société Rutten Electromécanique.

La société Rutten Electromécanique est spécialisée dans les turbines hydrauliques pour les basses chutes sans génie civil depuis 40 ans.

Dans les basses chutes, les coûts de génie civil élevés rendent souvent impossible l'installation de turbines hydrauliques. Les turbines Omega-D de la société Rutten Electromécanique ont permis de répondre à cette contrainte.

La société Energie-Fleuves lui a également confié la maintenance des turbines.

Contacts médias :

- Pour le Ministre Philippe HENRY : Sandra GUILY, Attachée de presse, 0486 32 35 34, sandra.guily@gov.wallonie.be
- Pour la SOFICO : Héloïse WINANDY, Porte-parole, 0495 28 43 46
heloise.winandy@sofico.org
- Pour la S.A. Energie-Fleuves : Stéphane Schleck, administrateur, 04/2648575
energie-fleuves@ruttensa.com